

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2020

Présents : Manuel ARRAGAIN, Amaury FARGES, Yvan JAYET dit LARAFFE, Michèle LAMBERT, Thibault LEFEVRE, Jean-Pierre MAULE, Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET, Manuel THOMAS, Aurélia TRUNFIO.

Excusés : Jacques PERRILLAT-BOITEUX, pouvoir à Manuel ARRAGAIN
Mélania ZIZZO, pouvoir à Aurélia TRUNFIO

Michèle LAMBERT est désignée secrétaire de séance.

Le dernier compte-rendu est approuvé.

1) Délibération avis sur le PLUI

Il est rappelé que le Plan local d'urbanisme intercommunal pour la Chautagne est en cours d'élaboration. Grand Lac est compétent en matière de document d'urbanisme.

Suite aux différentes phases de concertation, avec notamment l'organisation de deux réunions publiques à Vions, le projet a été arrêté par délibération du conseil communautaire de Grand Lac en date du 25 février 2020.

Le projet arrêté a été communiqué à l'ensemble des communes concernées, il est demandé à chaque conseil municipal de formuler un avis dans la globalité du projet. Les particularités propres qui peuvent se poser devront être communiquées lors de l'enquête publique dont les dates seront prochainement annoncées.

Il est rappelé que le dossier de PLUI arrêté est à disposition du public sur le site Internet de Grand Lac et au secrétariat de mairie.

Concernant Vions, comme pour l'ensemble de la Chautagne, le projet, conformément aux dispositions réglementaires, centre les zones constructibles autour des hameaux.

Il comprend trois orientations d'aménagement et de programmation, déjà présentes au PLU actuel : Bonetti, Panissière Ouest et Panissière Est.

Il est proposé de formuler les remarques suivantes :

- suppression de l'emplacement réservé situé sur les parcelles 1074 et 1075, destiné à l'agrandissement du parking de la gare. Il est rappelé que le Conseil a déjà délibéré à ce sujet, la SNCF ayant confirmé ne pas avoir de projet dans ce sens.
- modification de l'OAP Bonetti : il est proposé de réduire cette OAP à l'est et au sud pour créer une zone à vocation de jardin, dans le prolongement de la zone Nj proposée. Cette zone, en continuité de la zone AU, pourrait permettre de développer des jardins sur propriété communale.
- modification de l'OAP Panissière Est : il semblerait cohérent de la redessiner légèrement
- demande d'une zone Nj en prolongement de la zone U de Bovéron côté Barboillon, pour répondre à la vocation de la zone et envisager des aménagements légers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, ayant examiné le PLUI arrêté à la date du 25 février 2020, formule les observations proposées ci-dessus.

2/ Délibération redevance pour occupation du domaine public

Il est précisé que le Syndicat d'Energie de la Savoie (SDES), qui conseille les communes sur les questions liées à l'énergie, a informé les communes qu'une délibération était nécessaire pour maintenir la redevance d'occupation du domaine public due par les concessionnaires producteurs d'électricité pour l'occupation du domaine public.

Le montant de la redevance due est fixé par décret et n'a pas été réévalué depuis de nombreuses années.

Pour tenir du nouveau décret, il convient de prendre une délibération instituant la redevance d'occupation du domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instituer la redevance d'occupation du domaine public au taux maximum prévu par le décret.

3/ Délibération demande de subvention au FDEC

Il est précisé qu'un certain nombre de travaux sont éligibles au fonds départemental d'équipement des communes (FDEC) qui permet au département d'accompagner les projets communaux d'investissement.

Les dossiers pour 2021 sont à déposer avant le 30/09/2020.

Quatre devis ont été demandés pour la réfection du cimetière : reprise du mur, changement du portail, enrobage des allées, ainsi qu'un devis de plomberie.

Il est proposé de demander une subvention au FDEC sur la base de ces devis, au meilleur taux, ainsi d'envisager des travaux en 2021.

Par ailleurs, il est rappelé la nécessité d'envisager des travaux sur la toiture du bâtiment communal dit « du Barboillon ». Un devis sera demandé afin d'envisager également des travaux au cours de l'année prochaine.

Il est également proposé de demander une subvention au FDEC sur la base du devis qui sera établi, au meilleur taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter l'aide du département de la Savoie au titre du FDEC pour la rénovation du cimetière et du Barboillon, et charge M. le Maire d'établir les demandes de subvention liées à ces projets.

4/ Délibération Convention avec la Commune de Ruffieux pour la mise à disposition d'un agent

Il est rappelé qu'après le départ de l'agent titulaire, le poste d'agent technique communal était resté vacant. Pour pallier à cette vacance, Monsieur le Maire avait fait appel à la Commune de Ruffieux pour la mise à disposition d'un agent. C'est dans ce cadre que Guillaume CARPENTIER est intervenu à Vions, avant d'être directement recruté par la Commune.

Il s'agit de régulariser cette mise à disposition par la signature d'une convention entre les deux communes, qui permettra à la Commune de Ruffieux de facturer la Commune de Vions pour les prestations effectuées. Il est précisé que cette convention est proposée sur 3 ans, et permettrait éventuellement d'avoir un cadre légal pour faire appel si nécessaire à un renfort technique.

Il est proposé d'approuver cette convention et d'autoriser le Maire à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la convention avec la Commune de Ruffieux pour la mise à disposition d'un agent technique et autorise Monsieur le Maire à la signer.

5/ Délibération Convention pour l'intervention du centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL

Il est présenté le projet de convention avec le centre de gestion pour l'intervention de ce dernier sur les dossiers de retraite CNRACL.

Il s'agit de charger le CDG de gérer les dossiers de retraite des agents communaux (titulaires à 80 % ou plus), à la demande. La gestion des dossiers de retraite étant assez complexe, cette convention permet de faire appel à la technicité et l'expertise des services du CDG. La Convention est reconductible et prévoit une grille tarifaire selon l'intervention demandée. La facturation intervient selon l'intervention demandée.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer

Rajout à l'ordre du jour : Recensement 2021

Il est expliqué que la Commune sera recensée début 2021. Pour préparer et suivre cette opération de recensement, il est nécessaire de désigner un coordonnateur communal. Celui-ci sera chargé, en lien avec l'agent recenseur qui sera recruté en fin d'année, d'organiser les opérations de recensement et de vérifier leur bonne marche.

Il est proposé de désigner Monsieur Manuel ARRAGAIN comme coordonnateur communal.

Il est précisé que l'ensemble des membres du conseil pourra être sollicité pour venir en appui à l'agent recenseur lors des opérations de recensement.

Questions diverses

- Concernant les délibérations sur les autorisations d'absence du personnel et les indemnités pour travaux supplémentaires, un avis du comité technique est requis. Ces délibérations seront remises à un prochain conseil municipal.
 - Composition des commissions thématiques de Grand Lac : il s'agit de représenter la commune dans chaque commission mise en place au sein de Grand Lac. Les conseillers sont invités à faire part de leur intérêt pour une ou plusieurs commissions. Il est proposé de désigner les conseillers suivants :
 - * transition écologique : Yvan JAYET dit LARAFFE
 - * personnel : Manuel ARRAGAIN
 - * tourisme et équipements sportifs : Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET
 - * agriculture et résilience alimentaire : Thibault LEFEVRE
 - * finances : Jacques PERRILLAT-BOITEUX
 - * Valorisation des déchets et économie circulaire : Manuel THOMAS
 - * GEMAPI : Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET
 - * Economie et numérique : Yvan JAYET dit LARAFFE
 - * Urbanisme / Foncier : Manuel ARRAGAIN
 - * Conseil d'exploitation assainissement : Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET / Manuel ARRAGAIN
 - * Conseil d'exploitation eau potable : Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET / Manuel ARRAGAIN
- Compte tenu de l'absence d'enjeu sur la commune, il est proposé de ne pas désigner de représentant au conseil d'exploitation des ports. D'autre part, les conseillers peuvent faire part de leur intérêt avant le 8/10 pour les commissions Mobilités / intermodalités et Politique de la Ville / Habitat qui restent à pourvoir.
- Inauguration de la Guinguette le 2/10 : les conseillers sont invités à préciser rapidement leur présence auprès du Maire, afin d'organiser l'événement.
 - Guinguette / Etang Bleu : une rencontre a eu lieu avec le gérant de la Guinguette pour faire un premier bilan de la saison. Il est proposé de présenter un bilan complet au conseil du mois d'octobre, ainsi qu'un point sur l'étang et ses abords. Un technicien du Syndicat du Haut Rhône sera présent.
 - Journée de nettoyage : les communes de Ruffieux et Chindrieux participent à une journée de nettoyage organisée au niveau international. A Vions il est proposé de mettre en place une action sur les routes plus tard dans l'automne. Il est proposé d'associer les scolaires à cette action qui sera fixée prochainement.
 - Collect'infos : il est proposé de préparer un Collect'infos pour fin octobre au plus tard. Les conseillers sont invités à réfléchir aux éléments à intégrer dans cette parution.
 - Boîte à idées : mise en place prochaine de cette boîte sur le mur de la salle multiservices, côté Eglise. Toute idée / suggestion pourra être déposée dans cette boîte anonyme et ouverte à tous. Le Collect'infos reviendra sur cette initiative.
 - Demande de remise sur les transports scolaires suite au confinement. Pas de réponse officielle des services de Grand Lac à ce jour. Il semble qu'une proposition de tickets de transports urbains gratuits soit en cours d'élaboration. Relance à prévoir.
 - Assainissement au sud de la Commune : les services de Grand Lac ont indiqué que les propriétés non desservies à Vions n'étaient pas inscrites au schéma d'assainissement collectif, du fait de leur caractère non prioritaire. Il est précisé que les propriétés en assainissement individuel peuvent bénéficier d'aides pour rénover leur installation. Le service SPANC de Grand Lac se tient à disposition pour tout renseignement.
 - SIVSC : Michèle LAMBERT, conseillère municipale, a été élue vice-présidente du syndicat intercommunale à vocation scolaire et sociale de Chautagne. Elle présente au Conseil les activités

du syndicat et rappelle qu'une soirée à destination de tous les élus du territoire est organisée dans les locaux du syndicat le lundi 21 septembre à 17h30.

- Convention cantine Vions / Chanaz : Manuel ARRAGAIN donne compte-rendu d'une réunion de bilan financier du service organisée en mairie de Chanaz en juillet. La Commune de Vions se verra réclamer par la Commune de Chanaz les sommes dues pour 2018 et 2019 au titre de la convention. Le service cantine étant déficitaire, la Commune de Chanaz envisage de faire un appel de fonds supplémentaire.

Il est proposé de rencontrer de nouveau la Commune de Chanaz : il convient de régler les sommes contractuellement dues par la Commune de Vions et de mettre à jour la convention. La question du déficit ne peut pas faire l'objet d'un paiement par Vions sans une nouvelle discussion préalable. Enfin, il est proposé en cette rentrée de ne pas augmenter le tarif des tickets de cantine pour les familles de Vions. Il est rappelé que de nombreux impayés sont en cours auprès de la trésorerie de Yenne, et impactent fortement les données financières du service. La mairie prendra contact avec les usagers concernés pour trouver des solutions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Prochain conseil municipal : mercredi 14 octobre à 19h30

Le Maire

Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

